

## Dépêche AEF : Professionnalisation du 1er cycle : les questions que pose la future "voie technologique" à l'université

12-16 minutes

---

Le projet de "DUT en 180 crédits ECTS avec grade de licence" porté par le réseau des IUT pourra-t-il "matcher" avec la future "licence professionnelle de technologie" ? Frédérique Vidal vient d'ouvrir la porte d'une reconnaissance à une "voie technologique" à l'université via la rénovation de l'arrêté "licence pro". De leur côté, les IUT défendent depuis des années une voie technologique mais plaident pour cela pour la rénovation de l'arrêté sur le DUT. La délicate question de la professionnalisation du 1er cycle continue à être posée, après deux récentes "concertations", non consensuelles. Toutefois, le calendrier s'accélère et rebat certaines cartes pour les universités et leurs IUT alors que, notamment, certains bachelors pourront bientôt obtenir le grade de licence et constitueront de ce fait une forme de concurrence.



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

| © Vernier/JBV News

Qui portera la future "licence professionnelle de technologie", dont Frédérique Vidal a dressé les contours le 11 juillet 2019 ([lire sur AEF info](#)) et qui sera incluse dans un prochain arrêté rénovant la licence professionnelle ? Après une récente concertation - non consensuelle - sur la professionnalisation de l'enseignement supérieur court (1), la ministre de l'ESRI a ainsi annoncé qu'une LPT ("licence professionnelle de technologie") pourra prendre la forme "d'un parcours de formation en 180 crédits ECTS qui, pour autant, n'empêchera pas ceux qui le souhaitent de demander la délivrance d'un diplôme intermédiaire nommé 'DUT'".

Cette LPT obéirait à nombre de dispositions communes avec les licences professionnelles, "mais parce qu'elles sont le signe d'une voie technologique qu'il convient de reconnaître, des dispositions spécifiques devraient leur être également appliquées. [...]. La réforme que je propose aux IUT n'est non seulement pas le signe de leur disparition, mais à l'inverse celui d'une réforme ambitieuse qui tire bien des conséquences de leur spécificité, qui trace les contours d'une voie technologique construite autour de 180 ECTS", ajoutait-elle alors.

"On ouvre le champ des possibles", résumait Frédérique Vidal, interrogée sur la place des IUT dans la future LP, le 20 septembre lors de sa conférence de presse de rentrée. Les "possibles" sont ainsi :

- "pour les IUT de travailler sur un PPN sur 3 ans, en conservant la délivrance du DUT au bout de 2 ans" (la LPT) ;
- "pour les universités, en dehors de leurs IUT, d'offrir des LP en 3 ans" ;
- "de garder une année supplémentaire venant se rajouter à un cycle de 2 ans, ce qui sera aussi une LP".

LA "VOIE TECHNOLOGIQUE" RECONNUE au sein de la LP

La ministre ouvre donc la porte à la reconnaissance d'une "voie technologique", qu'elle inscrit dans le cadre d'une réforme générale du 1er cycle post-bac. Le support juridique en sera [l'arrêté sur la licence professionnelle](#) rénové, et non [l'arrêté de 2005](#) sur le DUT, comme le souhaitait le réseau des IUT pour son projet de "DUT en 180 crédits ECTS avec grade de licence". En même temps,

Frédérique Vidal annonce un autre arrêté portant sur les conditions de reconnaissance du grade licence pour le bachelor, à la suite du rapport Biot-Levy qui lui a été remis fin juin 2019 ([lire sur AEF info](#)). Les deux projets de textes – arrêté rénové de la licence professionnelle et arrêté bachelor - seront présentés au Cneser du 15 octobre.



Alexandra Knaebel, présidente de l'Adiut

| DR

Une "voie technologique" : c'est ce que défend le réseau des IUT depuis des années. Le projet de "DUT en 180 crédits ECTS avec grade de licence" qu'il porte depuis fin 2017 en est la dernière tentative de concrétisation, notamment après celui de PTGL (parcours technologique du grade de licence) proposé en 2016 dans un tout autre contexte ([lire sur AEF info](#)). Pour la CPU, ce projet de DUT en 180 crédits ECTS posait "des questions", comme le résumait Gilles Roussel, président de la conférence, fin 2017 ([lire sur AEF info](#)).

Mais, après avoir connu diverses évolutions, pourrait-il aujourd'hui répondre aux exigences de la future "licence professionnelle de technologie" ? La "voie technologique" évoquée par la ministre et celle proposée par les IUT sont-elles compatibles ?

**vers un "bachelor universitaire de technologie" ?**

Le MESRI aurait très récemment mis sur la table des discussions, avec la CPU et les IUT, une proposition de "bachelor universitaire de technologie". Permettant de décliner la future LPT, celui-ci relèverait bien de l'arrêté rénové sur la LP et non de l'arrêté bachelor.

"Un bachelor universitaire de technologie propre aux IUT serait une solution plus satisfaisante" que celle d'instaurer une LPT, estime pour sa part Patrick Laurens, directeur de l'IUT Paul-Sabatier (Toulouse-III) et président de l'Ariut Occitanie-Université de Toulouse, qui donne à AEF info son analyse de la situation des IUT au 16 septembre 2019. "Il faudra être très vigilant sur l'autonomie pédagogique des IUT quant à la mise en œuvre de ce diplôme pour que celui-ci soit identique sur l'ensemble du territoire". Il faut aussi que "le périmètre soit clairement établi pour que le bachelor universitaire de technologie soit porté par tous les IUT et qu'il ne soit pas soumis aux aléas des questions budgétaires des universités".

Dans une tribune transmise à AEF info début septembre – avant la proposition de bachelor -, Patrick Laurens et Hélène Rouch, présidente du conseil de l'IUT, craignaient que "le remplacement du DUT par une LPT rende illisible la voie technologique portée par les IUT" et entraîne "un affaiblissement de leur autonomie pédagogique, de leur organisation et de leurs responsabilités".

"Après avoir perdu une partie de leur autonomie de gestion depuis l'accès au RCE des universités (perte du 'fléchage' des moyens) il y a dix ans, ce nouvel affaiblissement des IUT ferait courir à terme le risque de leur disparition et la remise en cause des enjeux que portent aujourd'hui ces composantes universitaires : présence dans les territoires, relations étroites avec les entreprises et réussite des étudiants issus des bacs technologiques", déclaraient-ils.

AUJOURD'HUI, QUELLES POSITIONS DES IUT ET DES UNIVERSITÉS ?



Guillaume Gellé, président de l'Urca (université de Reims Champagne-Ardenne).

| *DR - Urca*

Alors que des discussions se poursuivent au ministère, les uns et les autres ne souhaitent pas communiquer à ce stade. Une AG de l'Adiut devrait se prononcer sur le projet de LPT le 27 septembre. Le 11 juillet, sa présidente, Alexandra Knaebel, avait émis des "réserves" tout en faisant "savoir sa disponibilité pour une poursuite des discussions".

Aujourd'hui, le réseau semble divisé. Certains membres opposeraient un "non" de principe à un diplôme en 180 crédits ECTS qui n'aurait pas pour cadre l'arrêté de 2005 sur le DUT. D'autres ne seraient pas opposés à la LPT sous réserve de certains aménagements. D'autres encore y seraient favorables, souhaitant aller vite alors que certains bachelors vont pouvoir prochainement délivrer le grade de licence et constitueront une forme de concurrence sur le marché des formations avec grade de licence.

Le 20 septembre, Frédérique Vidal déclarait : "Une proportion des IUT - toute la difficulté était que cela n'était pas une demande générale - souhaitait pouvoir étendre la durée du DUT à 3 ans et à 180 crédits ECTS. D'autres IUT y étaient moins favorables, et en fait, la réalité, c'est que cela dépend des attentes des branches

professionnelles, qui pour certaines souhaitent avoir des diplômes à bac+3 et pour d'autres recherchent des diplômés à bac+2."

De son côté, la CPU s'était déclarée satisfaite, le 11 juillet, de l'assouplissement annoncé du cursus de licence professionnelle. Mais elle faisait aussi valoir "que les IUT sont des acteurs majeurs et stratégiques [du] 1er cycle universitaire et qu'à l'heure de la possibilité pour certains bachelors d'obtenir le grade de licence et de la mise en place de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, il convient de ne pas les affaiblir."

ENJEUX : publics, programmes, passerelles, LISIBILITÉ...

Voici les principaux enjeux et sujets en débat, ainsi que les questions que cela pose :

**Le public accueilli.** Les parcours de LPT devront accueillir "au moins pour moitié des bacheliers technologiques", selon la ministre. Alors qu'elle est aujourd'hui d'environ un tiers. Entre 2011 et 2018, la part des bacheliers technologiques entrant en DUT a augmenté de 4 points, passant de 27,3 % à 31,2 % (lire sur AEF info [ici](#) et [ici](#)).

**La poursuite d'études.** La ministre souhaite aussi davantage d'insertion professionnelle à bac+2 et bac+3. L'un des points sensibles du projet de DUT en 180 crédits ECTS concernait la part de jeunes pouvant poursuivre des études. Il impliquait qu'environ la moitié des diplômés s'insèrent sur le marché du travail, soit beaucoup plus qu'aujourd'hui. Actuellement, 46 % des étudiants en IUT obtiennent un diplôme de niveau bac+5 ou plus, contre seulement 39 % des étudiants de licence ([lire sur AEF info](#)).

**L'architecture de la LPT.** Comment un DUT conçu comme une "sortie intermédiaire" d'un diplôme conçu sur 180 crédits ECTS (modèle "3 ans dont 2 ans") cohabitera-t-il avec un DUT qui, lui, continuera à permettre l'accès à une LP seulement proposée sur la 3e année, comme aujourd'hui (modèle "2 ans + 1 an") ? Par ailleurs, la question des "volumes horaires" aujourd'hui attachés à l'enseignement en IUT a été posée, alors que l'arrêté licence se réfère à 1 500 heures, soit moins qu'en IUT.

**Les programmes.** "Les programmes nationaux propres aux IUT doivent être repensés pour faire mieux réussir les bacheliers technologiques, pour être structurés en blocs de compétences et pour laisser une part plus importante à ce que l'on nomme communément 'les adaptations locales'", indiquait la ministre le 11 juillet. Elle déclarait aussi le 20 septembre : les PPN des IUT

permettent aux employeurs "où qu'ils se trouvent sur le territoire de savoir que le nom du diplôme correspond à un contenu de formation". Cela est "à travailler avec les IUT, mais ça fonctionne donc [...] autant continuer à avoir des choses qui fonctionnent".

**La lisibilité des formations.** L'appellation "licence professionnelle de technologie" sera-t-elle lisible, en particulier pour les bacheliers et leurs familles ? Le nom de "bachelor universitaire de technologie" prendra-t-il le relais ? Mais dans ce cas, certains bachelors relèveraient de l'arrêté rénové sur la LP - ceux des IUT- et d'autres de l'arrêté sur le bachelor/grade de licence - ceux des écoles. Et que se passerait-il si, demain, certaines universités demandaient elles aussi à délivrer des bachelors relevant de ce second texte ? Pour rappel, dans un tout autre contexte, l'Unpiut avait proposé l'appellation "bachelor" en 2017 ([lire sur AEF info](#)).

**Les passerelles.** Elles "devront être construites entre les différents parcours de formation", par exemple entre LP et licences générales "dans les deux sens" ou avec les BTS et les formations de santé et de travail social, selon la ministre. Les équipes pédagogiques de 1er cycle universitaire doivent aussi "bien davantage qu'aujourd'hui dialoguer et chercher ensemble à co-construire la diversité et la flexibilité des parcours de formation".

### **le débat sur la professionnalisation en QUELQUES DATES**

- **18 octobre 2018** : Frédérique Vidal ouvre la concertation sur la professionnalisation de l'enseignement supérieur court (lire [ici](#) et [ici](#)). Le projet de DUT en 180 crédits ECTS avec grade de licence, porté par le réseau des IUT, et celui de LP en 60-120-180 crédits ECTS – en deviennent les principaux sujets.
- **1er février 2019** : François Germinet (commission formation de la CPU) et Rodolphe Dalle (Adiut), co-pilotes de la concertation, rendent leur [rapport](#). Frédérique Vidal annonce la [poursuite](#) des discussions.
- **25 juin 2019** : le rapport "Biot Levy" remis à Frédérique Vidal propose trois modes de reconnaissance possibles pour le bachelor (lire [ici](#) et [ici](#)).
- **1er juillet 2019** : une AG exceptionnelle de l'Adiut vote contre (lire [ici](#) et [ici](#)) la proposition du MESRI, qui vient de lui être faite, d'intégrer le projet de nouveau diplôme des IUT dans le nouvel arrêté général définissant la LP, sous la forme d'une LPT.
- **11 juillet 2019** : Frédérique Vidal ouvre la voie à une

reconnaissance de la "voie technologique" dans le cadre de la LP. Elle annonce deux textes à venir : la rénovation de l'arrêté sur la LP, qui permettra de créer une "[licence professionnelle de technologie](#)" d'une part, et un arrêté de reconnaissance du [grade de licence pour le bachelor](#) d'autre part.

- **17 septembre 2019** : "Bien entendu, les nouvelles licences professionnelles pourront être délivrées par les IUT", [déclare](#) Frédérique Vidal devant le Cneser.
- **20 septembre 2019** : Interrogée sur les PPN des IUT en conférence de presse de rentrée, la ministre répond : cela est "à travailler avec les IUT, mais ça fonctionne donc [...] autant continuer à avoir des choses qui fonctionnent".
- **27 septembre 2019** : Une AG de l'Adiut devrait se prononcer sur la LPT.
- **15 octobre 2019** : Deux arrêtés, l'un rénovant la LP et l'autre portant sur le grade de licence pour le bachelor, seront présentés au Cneser.